



**2019/2126(INI)**

12.12.2019

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 99**

**Projet d'avis**  
**Bas Eickhout**  
(PE643.215v01-00)

Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport  
annuel 2019  
(2019/2126(INI))



**Amendement 1**  
**Gunnar Beck, Jörg Meuthen**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour **relever les niveaux actuels** d'investissement dans l'Union, qui **sont inférieurs** aux moyennes historiques **et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne qu'afin de réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants**; appelle de ses vœux une **capitalisation** de la BEI suffisante **pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation**;

*Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour **rétablir l'activité** d'investissement dans l'Union, qui **est inférieure** aux moyennes historiques; **souligne qu'il convient d'éviter une prise de risques accrue de la part de la BEI, compte tenu de la fragilité du climat d'investissement dans l'Union imputable à la politique très accommodante de la BCE en matière d'intérêts susceptible d'avoir donné lieu à des bulles d'actifs sur l'ensemble des marchés européens et qui a contribué à la «zombification» de jusqu'à 10 % des entreprises européennes, d'après le rapport 2018 sur l'activité économique de la Banque des règlements internationaux**; appelle de ses vœux une **décapitalisation** de la BEI suffisante **à la suite du Brexit, en tenant compte du fait que le Royaume-Uni compte pour 18 % dans le capital des banques**;

Or. en

**Amendement 2**  
**Manon Aubry**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes

*Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes

historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne *qu'afin de* réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; *prend acte du fait que, dans son réexamen du paquet législatif relatif à la surveillance budgétaire (ou «two-pack») et à la gouvernance économique («six-pack»), le comité budgétaire européen a souligné que les règles budgétaires actuelles de l'Union n'empêchaient pas des coupes drastiques dans l'investissement public; se félicite de l'engagement pris par la Commission de réexaminer ces règles; invite la Commission à accorder une attention particulière, dans sa proposition législative, à cette question soulevée par le comité budgétaire européen et à veiller à ce que les règles budgétaires de l'Union soutiennent les efforts que la BEI déploiera à l'avenir pour augmenter les niveaux d'investissement public au sein de l'Union; souligne en outre que pour* réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

Or. en

**Amendement 3**  
**Frances Fitzgerald**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne

*Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne

d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité *et* de l'innovation; souligne *qu'afin de* réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité *et* de l'innovation;

d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine *économique*, social, de la durabilité, *de la compétitivité*, de l'innovation *et de la création d'emplois*; souligne *que, pour* réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques, *à condition que ces prêts soient conformes aux critères d'éligibilité de la BEI et que le maintien de la note AAA de la BEI continue de relever de la plus haute importance* et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine *économique*, social, de la durabilité, *de la compétitivité*, de l'innovation *et de la création d'emplois*;

Or. en

#### **Amendement 4** **Piernicola Pedicini, Fabio Massimo Castaldo**

##### **Projet d'avis** **Paragraphe 1**

###### *Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne qu'afin de réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds

###### *Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne qu'afin de réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds

propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; ***invite la BEI à intervenir en cas de défaillances du marché spécifiques, comme la crise financière et les difficultés d'accès aux financements que connaissent les PME et les innovateurs;***

Or. it

## **Amendement 5** **Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer**

### **Projet d'avis** **Paragraphe 1**

#### *Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour ***relever*** les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, ***qui sont inférieurs aux moyennes historiques et*** insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne qu'afin de réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

#### *Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour ***la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'ensemble de l'Europe et le financement à l'échelon local, pour répondre aux besoins des citoyens. Regrette que*** les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, ***soient*** insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne qu'afin de réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques ***avec divers types de cloisonnement,*** et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le

**Amendement 6**  
**Alfred Sant**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui **sont** inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne **qu'afin de** réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

*Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui **restent cependant** inférieurs aux moyennes historiques, et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne **que pour** réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques, **en particulier dans ces secteurs et régions qui ne parviennent pas à attirer des investissements extérieurs**, et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets **destinés à générer des investissements efficaces** susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

**Amendement 7**  
**Dragoș Pîslaru, Olivier Chastel, Stéphanie Yon-Courtin, Luis Garicano, Monica Semedo, Engin Eroglu, Ondřej Kovařík**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne **qu'afin de** réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; **appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;**

*Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, **économique**, de la durabilité et de l'innovation; souligne **que pour** réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants **pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, économique, de la durabilité, de la compétitivité et de l'innovation; souligne l'incidence et l'additionnalité de la BEI en ce qui concerne les investissements dans l'ensemble de l'Union et salue son ouverture à la coopération avec les partenaires qui figurent dans son plan opérationnel pour 2019;**

Or. en

**Amendement 8**

**Joachim Schuster, Jonás Fernández**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne **qu'afin de** réaliser ces ambitions,

*Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne **que pour** réaliser ces ambitions, la



la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI **suffisante pour** permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une **augmentation générale de la** capitalisation de la BEI **afin de** permettre **des prêts à plus long terme et** le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation, **quel que soit l'accord final qui sera conclu entre le Royaume-Uni et la BEI après le Brexit;**

Or. en

## **Amendement 9** **Manon Aubry**

### **Projet d'avis** **Paragraphe 1**

#### *Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne **qu'afin de** réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

#### *Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne **que pour** réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être prendre plus de risques et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation, **en particulier les projets visant à créer des emplois durables, à réduire les inégalités et à**

## **Amendement 10**

**Ryszard Antoni Legutko, Bogdan Rzońca**

### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 1**

##### *Projet d'avis*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne qu'afin de réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être **prendre plus de risques** et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

##### *Amendement*

1. insiste sur l'importance des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union, qui sont inférieurs aux moyennes historiques et insuffisants par rapport aux ambitions de l'Union dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation; souligne qu'afin de réaliser ces ambitions, la BEI devrait peut-être **intensifier ses activités** et, en parallèle, accroître les fonds propres et développer les compétences relatives aux instruments de financement innovants; appelle de ses vœux une capitalisation de la BEI suffisante pour permettre le recours à des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations considérables dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation;

## **Amendement 11**

**Jessica Stegrud**

### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 1 bis (nouveau)**

##### *Projet d'avis*

##### *Amendement*

**1 bis. souligne la nécessité de réduire au minimum le risque d'éviction du secteur privé en se concentrant sur le**

*financement à long terme qui autrement ne serait pas accessible sur les marchés pour les clients de la BEI, ou sur une plus grande prise de risques, tout en maintenant le niveau de qualité élevé du crédit de la BEI, en soutenant le financement de projets qui autrement ne seraient pas financés, en particulier pour appuyer les jeunes pousses et les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes; soutient l'approche de la BEI visant à contribuer à la mobilisation de capitaux privés sous forme de prêts et de garanties; fait remarquer, en outre, que la valeur ajoutée des financements de la BEI se traduit également par la fourniture de conseils techniques et par un renforcement des capacités afin de permettre aux projets d'être prêts à recevoir des investissements;*

Or. en

**Amendement 12**  
**Frances Fitzgerald**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*1 bis. se félicite du fait qu'en 2018, le Groupe BEI a investi 23,3 milliards d'euros dans les PME et les entreprises de taille intermédiaire et a soutenu 374 000 petites entreprises; estime que le soutien aux PME doit rester un objectif fondamental de la BEI et demande instamment que l'accent soit mis davantage sur le financement des PME afin de réduire le déficit de financement de ces entreprises;*

Or. en

**Amendement 13**

**Frances Fitzgerald**

**Projet d'avis  
Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***1 ter. relève que le rapport de la BEI sur l'investissement pour l'année 2019 met l'accent sur le fait que les investissements dans les infrastructures sont bloqués à 1,7 % du PIB de l'Union, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 15 ans en Europe; encourage vivement la BEI à poursuivre ses efforts visant à soutenir davantage les investissements en faveur d'une économie européenne plus durable et plus compétitive;***

Or. en

**Amendement 14  
Jessica Stegrud**

**Projet d'avis  
Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***1 ter. souligne que les activités de financement de la BEI ne remplacent pas les réformes structurelles en faveur de la productivité ni les politiques budgétaires viables adoptées dans les États membres;***

Or. en

**Amendement 15  
Gunnar Beck, Jörg Meuthen**

**Projet d'avis  
Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

*Amendement*

2. ***salue*** l'engagement de la présidente

2. ***rejette*** l'engagement de la

**élue** de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; **invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;**

présidente de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020, **étant donné que cela contribuera à l'émergence de bulles d'actifs verts dans l'ensemble de l'Union, ce qui représente une menace pour la résilience et la viabilité des marchés financiers européens; invite la Commission à s'abstenir de présenter un nouveau plan d'investissement durable européen trop ambitieux;**

Or. en

## Amendement 16

**Bogdan Rzońca, Ryszard Antoni Legutko**

### Projet d'avis

#### Paragraphe 2

##### *Projet d'avis*

2. **salue** l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que **les** engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris **avant la fin de 2020**; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, **qui contienne** des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement **les** ambitions **de** la BEI **en matière de durabilité;**

##### *Amendement*

2. **prend acte de** l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que **des** engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris **dans un délai qui ne mette pas à mal les autres engagements de la BEI**; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, **en tenant compte des besoins réels de chaque État membre et région** et des engagements financiers

supplémentaires, et à soutenir pleinement **la BEI qui souhaite élargir ses ambitions en matière de durabilité; rappelle également que la BEI a été créée pour remédier aux inégalités économiques et sociales au sein de l'Union; met l'accent, dans ce contexte, sur le rôle crucial de la BEI dans le bon fonctionnement du futur Fonds pour une transition juste;**

Or. pl

## Amendement 17

Enikő Győri

### Projet d'avis

#### Paragraphe 2

##### *Projet d'avis*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;

##### *Amendement*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité; **invite la Commission à tenir compte de la situation et des capacités économiques différentes des États membres et à définir une forme de traitement préférentiel ou une période transitoire allongée pour les pays de la cohésion, de manière à ce que la transition vers une économie neutre sur le plan climatique ne représente pas une charge insupportable pour eux;**

Or. en

## Amendement 18

Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill, Margarida Marques

### Projet d'avis

#### Paragraphe 2

##### *Projet d'avis*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;

##### *Amendement*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la **BEI à consacrer les financements restants à la transition technologique, à fournir des fonds à la recherche et à l'innovation à long terme, ainsi qu'aux PME, à soutenir l'économie sociale et à renforcer la cohésion sociale et territoriale, notamment en comblant les lacunes actuelles en matière d'investissement dans les infrastructures et le logement publics; invite la** Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;

Or. en

## Amendement 19

Frances Fitzgerald

### Projet d'avis

#### Paragraphe 2

### *Projet d'avis*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que **les engagements du président** de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;

### *Amendement*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que **la décision du conseil d'administration** de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité; **souligne qu'il importe de compléter ces objectifs par des mesures destinées à garantir que les financements de la BEI contribuent à la mise en place d'une transition juste pour les régions ou les pays les plus touchés, de manière à ce que personne ne soit laissé pour compte;**

Or. en

### **Amendement 20** **Jessica Stegrud**

#### **Projet d'avis** **Paragraphe 2**

### *Projet d'avis*

2. **salue** l'engagement de la présidente **élue** de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que **les** engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de

### *Amendement*

2. **prend acte de** l'engagement de la présidente de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que **des** engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les



Paris avant la fin de 2020; **invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;**

objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020;

Or. en

**Amendement 21**  
**Manon Aubry**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;

*Amendement*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; **se félicite de l'engagement pris par la BEI de mettre un terme au financement des projets liés au pétrole, au gaz et au charbon après 2021;** invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité; **invite la BEI à jouer un rôle clé dans le domaine de la finance durable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe;**

Or. en

**Amendement 22**

**Dragoş Pîslaru, Olivier Chastel, Stéphanie Yon-Courtin, Luis Garicano, Monica Semedo, Engin Eroglu, Gilles Boyer**

**Projet d'avis  
Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;

*Amendement*

2. salue l'engagement de la présidente élue de la Commission de transformer une partie de la BEI en banque pour le climat, ainsi que les engagements du président de la BEI d'accroître la part des financements de la BEI alloués à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale, part qui devra atteindre au moins 50 % d'ici à 2025, et d'aligner les opérations de financement de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020 ***et les principes du futur pacte vert pour l'Europe***; invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau plan d'investissement durable européen ambitieux, qui contienne des engagements financiers supplémentaires, et à soutenir pleinement les ambitions de la BEI en matière de durabilité;

Or. en

**Amendement 23**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis  
Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***2 bis. souligne le rôle important joué par le secteur public dans la réalisation des objectifs d'investissement annoncés par la nouvelle Commission européenne visant à libérer 1 000 milliards d'euros de financement pour les investissements dans la transition verte au cours de la prochaine décennie; invite par conséquent la BEI à accroître le soutien technique et le financement à long terme des municipalités et des entreprises***

*publiques et à augmenter le quota de financement de la BEI à tous les projets publics éligibles qui soutiennent la transition écologique jusqu'à 75 %;*

Or. en

**Amendement 24**  
**Aurore Lalucq**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*2 bis. souligne que l'Union européenne et les États membres n'investissent pas suffisamment dans la lutte contre le changement climatique, la révolution numérique et les services publics, ce qui représente une menace pour la transition écologique et les inégalités des revenus en Europe;*

Or. fr

**Amendement 25**  
**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*2 ter. invite les États membres à créer une «règle d'or» en ce qui concerne les dépenses publiques en faveur de l'investissement dans la transition sociale et environnementale vers une économie durable et neutre en carbone, y compris les projets cofinancés par la BEI, en ne les intégrant pas de ce fait dans le calcul des déficits publics nationaux;*

Or. en

## Amendement 26

Joachim Schuster, Evelyn Regner, Margarida Marques

### Projet d'avis

#### Paragraphe 2 quater (nouveau)

*Projet d'avis*

*Amendement*

**2 quater. salue la décision prise par le conseil d'administration de la BEI de mettre fin au financement de la plupart des projets liés aux énergies fossiles à partir de la fin de l'année 2021 et d'augmenter progressivement la part de son financement consacrée à l'action pour le climat et à la viabilité environnementale, et ce pour atteindre 50 % de ses opérations à partir de 2025; souligne que, conformément à la future politique de la BEI en matière de prêt, un financement exceptionnel en faveur du gaz en tant qu'énergie de transition peut être possible s'il est utilisé en combinaison avec des sources d'énergie renouvelables, comme technologie de transition pour remplacer le charbon, en l'absence d'autres solutions, lorsque des mesures de sauvegarde visant à éviter les effets de verrouillage sont mises en place et que des mesures sont prises pour garantir que la trajectoire des émissions reste conforme aux objectifs de l'accord de Paris; souligne que le financement des énergies renouvelables doit être la priorité;**

Or. en

## Amendement 27

Gunnar Beck, Jörg Meuthen

### Projet d'avis

#### Paragraphe 3

*Projet d'avis*

*Amendement*

**3. souligne que, pour que la BEI**

**supprimé**

*devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;*

Or. en

**Amendement 28**  
**Jessica Stegrud**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI

*Amendement*

3. souligne que, pour que la BEI soit considérée comme une source crédible et fiable d'investissement dans l'économie européenne, ses objectifs ne doivent pas être politisés et ses investissements doivent être fondés principalement sur les effets qu'ils entraînent sur la croissance et l'emploi; souligne que, dès lors qu'il semble probable que l'Europe entre dans une nouvelle récession dans un avenir prévisible, la BEI devrait se concentrer principalement sur des mesures de promotion de la croissance et de l'emploi;

*d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;*

Or. en

## Amendement 29

Piernicola Pedicini, Fabio Massimo Castaldo

### Projet d'avis Paragraphe 3

#### *Projet d'avis*

3. souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

#### *Amendement*

3. souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris; ***souligne à quel point il importe que les projets que la BEI envisage de financer ou de cofinancer soient compatibles avec les objectifs climatiques nationaux liés à la concrétisation des engagements de la COP21;***

Or. it

## Amendement 30

Bogdan Rzońca, Ryszard Antoni Legutko

**Projet d'avis  
Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. **souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation;** invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

*Amendement*

3. **prend acte de la décision prise par le conseil d'administration de la BEI de mettre fin au financement de la plupart des projets liés aux énergies fossiles à partir de la fin de l'année 2021 et d'augmenter progressivement la part de son financement consacrée à l'action pour le climat et à la viabilité environnementale afin d'atteindre 50 % de ses opérations à partir de 2025;** invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

Or. en

**Amendement 31  
Manon Aubry**

**Projet d'avis  
Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. **souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en**

*Amendement*

3. **souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement *et la stratégie énergétique*, sur les objectifs de l'accord de Paris *et le pacte vert pour l'Europe*;** invite la BEI à subordonner le soutien

matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

Or. en

### **Amendement 32** **Joachim Schuster**

#### **Projet d'avis** **Paragraphe 3**

##### *Projet d'avis*

3. souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait ***cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020*** et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

##### *Amendement*

3. souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait ***également*** aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

Or. en

### **Amendement 33**



**Aurore Lalucq**

**Projet d'avis  
Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

*Amendement*

3. souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles, **y compris les investissements gaziers**, d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

Or. fr

**Amendement 34  
Frances Fitzgerald**

**Projet d'avis  
Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. **souligne que, pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union, elle devrait cesser de soutenir financièrement tout projet lié aux combustibles fossiles d'ici à la fin de 2020 et aligner toutes ses activités**, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à

*Amendement*

3. **se félicite de la décision de la BEI de mettre fin à son soutien financier aux projets liés** aux combustibles fossiles d'ici à la fin de **l'année 2021 et d'aligner l'ensemble de son portefeuille**, y compris les opérations du Fonds européen d'investissement, sur les objectifs de l'accord de Paris; invite la BEI à **encourager les entreprises qui reçoivent**

*subordonner le soutien qu'elle apporte aux entreprises à la prise d'engagements en matière de décarbonation*; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

*un soutien de la BEI à prendre des engagements en matière de décarbonisation et à proposer des conseils sur les procédés que les entreprises peuvent employer pour y parvenir*; invite la BEI à utiliser le cadre taxinomique de l'Union, lorsqu'il aura été officiellement adopté, comme référence pour ses investissements en faveur du climat et de l'environnement; demande à la BEI d'élaborer une méthode fiable pour évaluer, communiquer et réaliser l'alignement de ses opérations de financement sur l'accord de Paris;

Or. en

### **Amendement 35**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

#### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*3 bis. demande instamment à la BEI et aux États membres de veiller à ce que, tout au long du processus de retrait progressif, les régions où l'économie locale et les emplois sont fortement liés aux combustibles fossiles et où les financements sont insuffisants reçoivent une compensation sous la forme d'investissements importants dans la formation et d'autres possibilités économiques qui garantissent des emplois propres de qualité élevée, ce qui permet d'assurer une transition sans heurts, dans le cadre de laquelle personne n'est laissé pour compte; estime que, à cet égard, il sera essentiel de veiller à la cohérence et à la coordination avec d'autres instruments de financement de l'Union;*

Or. en

**Amendement 36**  
**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**3 bis. souligne la nécessité de soutenir de manière proactive les domaines dans lesquels les emplois dépendent actuellement des industries dont le niveau d'émissions est élevé et qui requièrent de nouveaux emplois verts; invite la BEI à soutenir une transition juste pour les régions et les communautés où les émissions de carbone atteignent des niveaux élevés;**

Or. en

**Amendement 37**  
**Gunnar Beck, Jörg Meuthen**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

*Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être **remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en**

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être **supprimé; rappelle que la BEI est la banque des États membres, qui sont ses actionnaires, et par conséquent qu'elle n'est pas une institution de l'Union, ce qui signifie qu'ils devraient statuer sur les décisions d'investissement, sans aucune ingérence de la Commission ou d'autres institutions de l'Union;**

**Amendement 38**  
**Frances Fitzgerald**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait *être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement*; invite la BEI à *accroître la part des financements* de l'EFSI et du programme InvestEU *alloués* à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs *de l'Union* dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

*Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires *ne devrait pas être le principal facteur de succès de l'EFSI et que* l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales *devraient constituer des mesures tout aussi importantes*; invite la BEI à *consacrer un financement suffisant, par l'intermédiaire* de l'EFSI et du programme InvestEU, à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs dans le domaine social et de la durabilité *de l'Union, conformément à la réglementation pertinente de l'Union*; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

**Amendement 39**  
**Dragoş Pîslaru, Olivier Chastel, Stéphanie Yon-Courtin, Luis Garicano, Monica Semedo, Engin Eroglu, Gilles Boyer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

*Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part **des financements** de l'EFSI et du programme InvestEU **alloués** à des projets qui **contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité**; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part **du financement** de l'EFSI et du programme InvestEU à des projets qui **relèvent de la durabilité et/ou des infrastructures ainsi que des volets «investissement social» et «compétences»**; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité **et à ce que les critères d'évaluation des projets sociaux tiennent compte des principes du socle européen des droits sociaux**;

Or. en

#### **Amendement 40** **Manon Aubry**

#### **Projet d'avis** **Paragraphe 4**

##### *Projet d'avis*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine

##### *Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine

social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité; **déplore que la BEI ait financé des projets ayant donné lieu à des violations des droits de l'homme; souligne que certaines défaillances ont été relevées dans la manière dont la BEI a traité des plaintes déposées auprès du mécanisme de traitement des plaintes; invite la BEI à procéder à une évaluation systématique des incidences sur les droits de l'homme avant de financer un projet;**

Or. en

#### **Amendement 41** **Manon Aubry**

#### **Projet d'avis** **Paragraphe 4**

##### *Projet d'avis*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

##### *Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité **ainsi qu'à la réduction des inégalités; invite la BEI à accorder la priorité, au moyen de ses activités de prêt, au soutien en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies;** invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du

programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

Or. en

#### **Amendement 42**

**Piernicola Pedicini, Fabio Massimo Castaldo**

#### **Projet d'avis**

##### **Paragraphe 4**

###### *Projet d'avis*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

###### *Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité; ***souligne, dans ce contexte, l'importance qu'il y a à réaliser des évaluations ex ante et ex post approfondies afin de veiller à ce que les opérations soient durables et à ce qu'elles apportent une véritable valeur ajoutée sur les plans économique, social et environnemental;***

Or. it

#### **Amendement 43**

**Bogdan Rzońca, Ryszard Antoni Legutko**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

*Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité; ***estime que la méthodologie devrait également refléter les différences entre les volets du programme InvestEU afin de permettre aux partenaires chargés de la mise en œuvre d'utiliser efficacement la garantie de l'Union;***

Or. en

**Amendement 44**  
**Alfred Sant**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés

*Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés



supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant ***l'incidence sur la durabilité*** et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant ***la durabilité, la couverture géographique*** et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;

Or. en

**Amendement 45**  
**Jessica Stegrud**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;***

***supprimé***

Or. en

**Amendement 46**  
**Bogdan Rzońca, Ryszard Antoni Legutko**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU **correspondent pleinement aux** objectifs de l'Union en matière de durabilité;

*Amendement*

4. souligne que le principal objectif quantitatif du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) consistant à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires devrait être remplacé par des objectifs mesurables concernant l'incidence sur la durabilité et les retombées sociales des futures stratégies d'investissement; invite la BEI à accroître la part des financements de l'EFSI et du programme InvestEU alloués à des projets qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine social et de la durabilité; invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU **tiennent compte des** objectifs de l'Union en matière de durabilité;

Or. pl

**Amendement 47**  
**Manon Aubry**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**4 bis. invite la BEI à s'engager à renforcer sa politique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et l'évitement fiscal; se félicite de la nouvelle politique relative aux juridictions non coopératives et à la bonne gouvernance en matière fiscale et de l'utilisation de la liste établie**

*par l'Union des pays et territoires non coopératifs comme une des listes de référence; souligne toutefois que certaines faiblesses continuent d'entacher la politique relative aux juridictions non coopératives et qu'elles n'empêchent pas la BEI de financer à nouveau des projets qui sont liés aux paradis fiscaux et qui contribuent à une fiscalité inéquitable; demande instamment à la BEI de mettre en place des mécanismes destinés à éviter d'alimenter l'évasion fiscale; invite la BEI à ne pas financer et à ne pas utiliser sa clause de transfert obligatoire pour toute opération qui sollicite des entités soumises à une imposition nulle ou à un taux d'imposition inférieur à 50 % par rapport au pays de mise en œuvre du projet, y compris les entités hybrides; demande instamment à la BEI de ne pas recourir à des entités pour lesquelles un dispositif hybride est possible, en particulier si elles peuvent bénéficier de régimes fiscaux préférentiels, notamment des transferts de propriété intellectuelle ou des accords de licence dans des juridictions à faible imposition, ou si les entités ne sont pas concernées par les règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées et/ou la retenue à la source;*

Or. en

#### **Amendement 48**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq**

#### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*4 bis. se déclare préoccupé par les conclusions du rapport spécial n° 03/2019 de la Cour des comptes de l'Union européenne; souligne que le rapport spécial a mis au jour que certains financements de l'EFSI remplaçaient simplement d'autres financements de la*

*BEI et de l'Union, et qu'une partie du financement avait été consacrée à des projets susceptibles d'avoir utilisé d'autres sources de financement public ou privé; constate en outre qu'elle estime que des investissements supplémentaires drainés par l'EFSI ont parfois été surestimés et que la plupart des investissements sont allés à un petit nombre d'États parmi les plus grands membres de l'UE 15 dotés de banques de développement nationales bien établies; invite la BEI à donner suite aux conclusions du rapport spécial;*

Or. en

#### **Amendement 49**

**Dragoş Pîslaru, Olivier Chastel, Stéphanie Yon-Courtin, Luis Garicano, Monica Semedo, Engin Eroglu, Gilles Boyer, Ondřej Kovařík**

#### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*4 bis. souligne le rôle essentiel que joue la BEI dans l'objectif affiché par l'Union d'affronter la concurrence dans une économie mondiale grâce à une innovation renforcée et en continuant à adopter les technologies numériques; invite la BEI à continuer de promouvoir et de soutenir financièrement les investissements dans les technologies numériques, les compétences numériques des salariés et des entrepreneurs, les infrastructures numériques et le renforcement des capacités pour les entités qui nécessitent d'être soutenues tout au long du processus de numérisation;*

Or. en

#### **Amendement 50**

**Bogdan Rzońca, Ryszard Antoni Legutko**

**Projet d'avis  
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***4 bis. se félicite de la décision de la BEI de continuer à soutenir les objectifs de la politique de cohésion et la convergence, y compris sous la forme de projets structurels visant à atténuer les conséquences des inégalités, par exemple dans les pays et régions qui connaissent encore des difficultés de développement imputables notamment à la nouvelle politique climatique de l'Union; demande à cet égard que les priorités de la BEI soient élargies afin d'intégrer une politique de cohésion efficace;***

Or. pl

**Amendement 51  
Aurore Lalucq**

**Projet d'avis  
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***4 bis. demande à la BEI de diminuer ses financements dans des projets tels que des plateformes aéroportuaires, investissements qui vont à l'encontre du projet de verdissement de la BEI;***

Or. fr

**Amendement 52  
Dragoş Pîslaru, Olivier Chastel, Stéphanie Yon-Courtin, Luis Garicano, Monica Semedo, Engin Eroglu, Gilles Boyer, Ondřej Kovařík**

**Projet d'avis  
Paragraphe 4 ter (nouveau)**

**4 ter. prend acte des résultats du rapport 2019/2020 de la BEI sur les investissements en ce qui concerne le financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire; souligne qu'il est nécessaire de mettre sur pied une méthodologie renforcée et d'intensifier les efforts pour faciliter l'accès des PME et des entreprises de taille intermédiaire au financement sur l'ensemble du territoire de l'Union et salue à cet égard le rôle de la BEI dans le volet relatif à la garantie budgétaire proposée par le Fonds InvestEU aux PME; invite la BEI à poursuivre et à améliorer ses travaux visant à lever les obstacles à l'entrée et à la croissance des jeunes PME, des entreprises de taille intermédiaire, des jeunes pousses et des entreprises en expansion, ainsi qu'à supprimer les disparités entre les pays en ce qui concerne le financement extérieur des petites entreprises de l'Union;**

Or. en

**Amendement 53**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill, Margarida Marques**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 4 ter (nouveau)**

**4 ter. rappelle que les financements de la BEI devraient apporter une additionnalité aux projets qui, sans cela, ne seraient pas financés, et soutenir les projets conformes aux objectifs de l'Union dans les domaines où les marchés n'investissent pas, et ce afin d'apporter des fonds à long terme et d'encourager les investissements, en particulier dans les régions et les secteurs où ils sont le plus nécessaires;**

**Amendement 54**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill, Margarida Marques**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 4 quater (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***4 quater. fait remarquer en outre que l'additionnalité des financements de la BEI se traduit également par la fourniture de conseils techniques et par un renforcement des capacités afin de permettre aux projets d'être prêts à recevoir des investissements et de garantir une mobilisation rapide des ressources, dans bien des cas plus rapidement que dans le secteur privé;***

Or. en

**Amendement 55**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 4 quinquies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***4 quinquies. insiste sur la nécessité de corriger la répartition géographique inégale des financements de la BEI et de mettre fortement l'accent sur les régions moins développées qui ne bénéficient pas de manière appropriée des financements de la BEI, étant donné que la cohésion économique et sociale de l'Union figure parmi les objectifs de la BEI; se félicite, à cet égard, de l'annonce qui a été faite par la BEI de mettre en place un train de mesures en faveur de la transition énergétique afin d'apporter un soutien supplémentaire aux États membres qui***

*font face à des problèmes de transition plus difficiles;*

Or. en

**Amendement 56**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 4 sexies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*4 sexies. invite la Commission à s'assurer que les méthodes de vérification de la durabilité du programme InvestEU correspondent pleinement aux objectifs de l'Union en matière de durabilité;*

Or. en

**Amendement 57**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Aurore Lalucq**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 4 septies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*4 septies. invite les États membres à procéder à des réformes de la structure de gouvernance de la BEI afin de garantir un contrôle plus démocratique de ses opérations, à permettre au Parlement européen d'avoir un droit de regard important sur la stratégie d'investissement de la BEI et à s'assurer qu'un contrôle approprié sera exercé, le cas échéant, par les parlements nationaux;*

Or. en

**Amendement 58**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Neena Gill**



**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4 octies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**4 octies.** *estime que pour que la BEI devienne la banque pour le climat de l'Union et joue un rôle dans la transition juste, elle doit faire progresser les mécanismes permettant de mieux intégrer les contributions des différentes parties prenantes, comme les experts en matière de climat, les syndicats et les ONG, tout au long de sa stratégie d'investissement;*

Or. en

**Amendement 59**  
**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

*Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité **des opérations de la BEI** et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, **ainsi que de** mieux rendre compte de son action sur ces points; **recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.**

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité **de ses opérations** et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI; **invite le Groupe BEI à** mieux rendre compte de son action sur ces points; **souligne, à cet égard, la nécessité de procéder à une évaluation ex ante et ex post des projections et des résultats économiques, sociaux et environnementaux ainsi que de l'incidence macroéconomique générale des investissements de la BEI; souligne que les résultats de cette analyse d'impact devraient être mis à la disposition du public;**

Or. en

## Amendement 60

Manon Aubry

### Projet d'avis

#### Paragraphe 5

##### *Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

##### *Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque; ***demande que la BEI soit davantage tenue de rendre compte de son action devant le Parlement européen et que soit créé un sous-comité chargé de surveiller les opérations de la BEI et de fournir des orientations politiques à la BEI; demande à la BEI de participer aux dialogues de la commission ECON de même qu'à une série obligatoire d'auditions.***

Or. en

## Amendement 61

Frances Fitzgerald

### Projet d'avis

#### Paragraphe 5

##### *Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de ***faire preuve de plus*** de transparence ***sur*** ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des

##### *Amendement*

5. demande au Groupe BEI de ***garantir un niveau élevé*** de transparence ***et l'obligation de rendre compte de son action en ce qui concerne*** ses opérations

opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; ***reconnait que la politique de transparence du Groupe BEI repose sur le principe de divulgation des informations et que chacun peut accéder à ses documents et informations***; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

Or. en

## **Amendement 62**

**Piernicola Pedicini, Fabio Massimo Castaldo**

### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 5**

##### *Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

##### *Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque; ***souligne que les seuls actionnaires de la banque sont les États membres; souligne que le Parlement européen, la Cour des comptes et l'Office***

*européen de lutte antifraude devraient disposer de pouvoirs accrus en matière de contrôle externe afin de renforcer la communication d'informations sur les activités de la Banque;*

Or. it

**Amendement 63**  
**Manon Aubry**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

*Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; ***invite la BEI à revoir son cadre de lutte contre la corruption afin d'améliorer la coopération avec les autorités européennes, en particulier l'OLAF et le Parquet européen, et à rendre obligatoire pour la BEI le fait de signaler les éventuels cas de fraude aux autorités nationales;*** recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

Or. en

**Amendement 64**  
**Niels Fuglsang**

**Projet d'avis**

## Paragraphe 5

### *Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

### *Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, ***y compris d'élaborer une politique sur la taxation responsable afin d'éviter le recours non transparent et non intentionnel aux paradis fiscaux via des investissements dans des fonds de capital-investissement, comme cela a été mis en évidence dans le rapport 2016 «Counter Balance»<sup>1a</sup>***, sur son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

---

***<sup>1a</sup> Rapport 2016 de Counter Balance: La face cachée des fonds de la BEI ou comment la banque de l'UE soutient des fonds d'investissement non transparents situés dans des paradis fiscaux.***

Or. en

## Amendement 65

**Dragoş Pîslaru, Olivier Chastel, Stéphanie Yon-Courtin, Luis Garicano, Monica Semedo, Engin Eroglu, Gilles Boyer, Ondřej Kovařík**

### **Projet d'avis Paragraphe 5**

### *Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses

### *Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses

opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; ***invite la BEI à renforcer la communication et la promotion, par l'intermédiaire de ses bureaux de liaison dans les États membres, de ses instruments destinés aux acteurs publics et privés nationaux et locaux;*** recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

Or. en

**Amendement 66**  
**Manon Aubry**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

*Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque; ***demande à la BEI d'exiger de ses clients l'établissement de rapports publics***

*pays par pays sans attendre le résultat des discussions en cours au niveau de l'Union.*

Or. en

**Amendement 67**  
**Jessica Stegrud**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

*Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque; ***demande que les financements en faveur de la BEI soient subordonnés à la prise de mesures appropriées par la BEI afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation;***

Or. en

**Amendement 68**  
**Manon Aubry**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire

*Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire

preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, **lesquelles opérations contribuent à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris, des objectifs du pacte vert pour l'Europe et des objectifs de développement durable**, sur son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

Or. en

## **Amendement 69** **Gunnar Beck, Jörg Meuthen**

### **Projet d'avis** **Paragraphe 5**

#### *Projet d'avis*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI **et les éventuels projets futurs de filiale consacrée au développement au sein de la BEI, ainsi que de mieux rendre compte de son action sur ces points**; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

#### *Amendement*

5. demande au Groupe BEI de faire preuve de plus de transparence sur ses opérations économiques, son utilisation de la garantie de l'Union, l'additionnalité des opérations de la BEI; recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque.

Or. en



**Amendement 70**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 bis. recommande l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la BEI et le Parlement pour améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI ayant trait aux orientations stratégiques et aux politiques de financement à l'avenir afin d'accroître la responsabilisation de la Banque;***

Or. en

**Amendement 71**

**Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 bis. se félicite de la signature, le 26 septembre 2019, d'un protocole d'accord entre la BEI et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui permettra de poursuivre le cofinancement et le co-investissement dans les pays en développement; cette coopération renforce le partenariat stratégique important qui existe entre la BEI et la JICA en soutenant des projets dans les pays tiers qui abordent des enjeux mondiaux;***

Or. en

**Amendement 72**

**Neena Gill**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 bis.** *souscrit à l'engagement pris par la BEI, dans le cadre de la troisième stratégie en matière de diversité et d'inclusion (D&I), qui couvre la période 2018-2021, de porter le nombre de femmes occupant des postes à haute responsabilité à 50 % d'ici 2021; et demande à la BEI de s'assurer que l'objectif qu'elle s'était fixé d'obtenir la certification des dividendes économiques (EDGE) au cours des 12 prochains mois sera atteint;*

Or. en

**Amendement 73**  
**Neena Gill**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 bis.** *demande à la BEI de continuer à coopérer avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs pour relever les défis mondiaux;*

Or. en

**Amendement 74**  
**Alfred Sant**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 bis.** *demande en outre qu'une analyse externe du rapport coût-efficacité des efforts d'investissement déployés par la*

*BEI au cours des dix dernières années soit effectuée, notamment dans le souci de déterminer si, et comment, les opérations de la BEI ont créé une valeur ajoutée significative directement pertinente au regard des politiques de croissance et de consolidation de l'Union européenne.*

Or. en

**Amendement 75**  
**Piernicola Pedicini, Fabio Massimo Castaldo**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 bis. souligne que la BEI devrait veiller à ce que les communautés locales et les citoyens concernés par ses opérations soient consultés de manière appropriée et à ce que ceux-ci aient accès à un mécanisme de dépôt de plaintes efficace et indépendant;*

Or. it

**Amendement 76**  
**Aurore Lalucq**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 bis. appelle à des réformes fondamentales sur le suivi des projets mis en place pour que la BEI devienne plus responsable, démocratique et transparente. Mettre en place un suivi des intermédiaires par lesquels passent la BEI ;*

Or. fr

**Amendement 77**

**Stéphane Séjourné, Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 bis. demande qu'un soutien financier accru en faveur des sources d'énergie locales soit mis en place afin de mettre un terme à la forte dépendance de l'Europe à l'égard des sources d'énergie extérieures et de garantir la sécurité des approvisionnements;***

Or. en

**Amendement 78**

**Joachim Schuster, Aurore Lalucq, Jonás Fernández, Evelyn Regner, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 ter. se déclare consterné par les récents rapports qui mettent en relation les projets financés par la BEI dans le domaine des infrastructures, de l'énergie et d'autres activités de développement avec des violations des droits de l'homme et des menaces qui pèsent sur la sécurité et le bien-être des défenseurs des droits de l'homme; se félicite de l'attention accordée par la BEI à l'intégration des droits de l'homme dans ses opérations, mais demande à la BEI de renforcer cette approche en mettant en place un système solide en ce qui concerne le devoir de diligence en matière de droits de l'homme, de garantir la consultation des communautés touchées, de fournir des informations et de permettre la mise en place d'un processus sûr et participatif, notamment via des clauses contractuelles;***

**Amendement 79**

**Aurore Lalucq**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 ter. appelle à la mise en place des mécanismes pour s'assurer que l'argent public ne nourrit plus les systèmes corrompus à la fois en Europe et en dehors de l'Europe comme ce fut le cas pour le projet MOSE. Appelle pour mettre en place un meilleur cadre pour la lutte de la BEI contre la corruption et pour renforcer ses mécanismes internes de lutte contre la corruption. En particulier à un moment où la BEI est susceptible de jouer un rôle central dans le Green Deal européen ;***

Or. fr

**Amendement 80**

**Piernicola Pedicini, Fabio Massimo Castaldo**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 ter. réitère la demande qui a été faite à la BEI d'appliquer des normes plus strictes en matière de transparence fiscale; rappelle qu'il est nécessaire de rendre l'octroi de prêts directs et indirects tributaire de la publication des données fiscales et financières pays par pays, ainsi que de la communication des données concernant la propriété effective pour ce qui est des bénéficiaires et des intermédiaires financiers participant aux opérations de financement, et ce sans***

*possibilité de dérogation;*

Or. it

**Amendement 81**

**Stéphane Séjourné, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 ter. estime que la BEI devrait conserver son rôle moteur dans la mise en place de mécanismes de financement de l'Union pour les pays tiers et en particulier les pays en développement, tout en veillant à ce que les décisions de la BEI en matière de prêts donnent la priorité aux intérêts des entrepreneurs locaux qui souhaitent créer des entreprises locales, dans bien des cas des petites entreprises dont le but principal est de contribuer à l'économie locale;***

Or. en

**Amendement 82**

**Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 ter. reconnaît que la BEI a prêté plus de 118 milliards d'euros en faveur de projets situés au Royaume-Uni depuis son adhésion en 1973; relève toutefois qu'en 2019, la BEI a donné son accord à l'octroi de 395 millions d'euros sous forme de prêts en faveur de projets situés au Royaume-Uni, soit un net recul par rapport aux 7,7 milliards d'euros consentis en 2015;***

**Amendement 83**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 quater (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 quater. se déclare préoccupé par les rapports qui lient les investissements de la BEI à la fraude et à la corruption dans les États membres, malgré la politique de tolérance zéro appliquée par la banque; invite la BEI à mettre sur pied un plan d'action en matière de lutte contre la corruption afin de renforcer les contrôles du conseil d'administration et de veiller à ce que des ressources appropriées soient affectées à des projets de suivi et de contrôle indépendants, à l'évaluation et à l'atténuation des risques;**

Or. en

**Amendement 84**

**Stéphane Séjourné, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 quater (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 quater. invite la BEI et le Fonds européen d'investissement à accroître leurs investissements dans les innovations décisives afin de mettre en lumière et de promouvoir les entreprises européennes qui travaillent sur le sujet, et ce en ayant recours à des mesures de cloisonnement destinées à limiter l'exposition à ces risques;**

Or. en

**Amendement 85**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 quinquies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 quinquies. invite la BEI à renforcer ses obligations liées au devoir de diligence conformément à la législation européenne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et à proposer un cadre réglementaire complet qui lui permette d'empêcher efficacement sa participation à des activités illégales et de garantir un régime de sanctions approprié en cas de non-respect du droit de l'Union;***

Or. en

**Amendement 86**

**Stéphane Séjourné, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 quinquies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 quinquies. souligne le rôle majeur joué par la BEI, qui, en tant que banque de l'Union, est la seule institution financière internationale détenue intégralement par les États membres de l'Union et guidée par les politiques et les normes de celle-ci;***

Or. en

**Amendement 87**

**Stéphane Séjourné, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 sexies (nouveau)**



*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 sexies.** *demande à la BEI de renforcer ses activités de conseil et, en coopération avec la Commission, les États membres et les institutions financières officielles nationales, de combler les faiblesses systémiques qui empêchent quelques régions ou pays de tirer pleinement parti de ses activités financières;*

Or. en

**Amendement 88**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Aurore Lalucq**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 sexies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 sexies.** *estime que les contrats de projets devraient prévoir clairement des possibilités de retrait en cas de recours pour mauvaise gestion et/ou corruption graves;*

Or. en

**Amendement 89**

**Stéphane Séjourné**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 septies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 septies.** *constate que l'augmentation de capital qui découle des contributions accrues consenties par la Roumanie et la Pologne ne compense que très légèrement la réduction du capital de la BEI imputable au départ du Royaume-Uni; souligne que pour préserver la*

*capacité de la BEI à atteindre ses objectifs stratégiques, il convient de compenser intégralement l'insuffisance de fonds propres susmentionnée;*

Or. en

**Amendement 90**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Aurore Lalucq**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 septies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 septies. estime que le Parquet européen devrait à l'avenir être chargé de poursuivre les activités criminelles relatives aux fonds de la BEI dans les États membres de l'Union qui sont membres du Parquet européen;*

Or. en

**Amendement 91**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 octies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 octies. invite la BEI à appliquer des normes plus strictes en matière de transparence fiscale, en subordonnant l'octroi de prêts directs et indirects à la publication par les bénéficiaires de données fiscales et comptables pays par pays et au partage de données concernant la propriété effective pour ce qui est des bénéficiaires et des intermédiaires financiers participant aux opérations de financement;*

Or. en

**Amendement 92**

**Stéphane Séjourné, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 octies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 octies. souligne que la BEI doit porter une attention particulière au financement dans les secteurs de l'innovation et des infrastructures, au sein desquels le déficit d'investissement est particulièrement élevé;**

Or. en

**Amendement 93**

**Stéphane Séjourné, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 nonies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 nonies. relève que près d'un tiers du financement de la BEI est libellé en dollars, ce qui expose la BEI à des sanctions éventuelles de la part des États-Unis; invite la BEI à commencer à mettre fin progressivement à ses financements qui sont libellés en dollars;**

Or. en

**Amendement 94**

**Joachim Schuster, Evelyn Regner, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Neena Gill**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 nonies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 nonies. invite la BEI à adopter des normes strictes pour les intermédiaires**

*financiers en déterminant des critères de référence spécifiques destinés à sélectionner des intermédiaires au regard de l'impôt, de la transparence et des préoccupations environnementales et sociales;*

Or. en

**Amendement 95**

**Stéphane Séjourné, Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 decies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 decies. invite la BEI à travailler avec les petits acteurs du marché et les coopératives communautaires afin de consolider les petits projets en matière d'énergies renouvelables et de leur permettre ainsi de remplir les conditions nécessaires à l'obtention d'un financement de la BEI;*

Or. en

**Amendement 96**

**Stéphane Séjourné, Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 undecies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 undecies. invite la BEI à intensifier ses efforts de communication; estime que les capacités de financement de la BEI devraient être renforcées afin, notamment, de traduire dans les faits la contribution apportée par l'Union à la vie quotidienne de ses citoyens;*

Or. en

**Amendement 97**

**Stéphane Séjourné, Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 duodecies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 duodecies. souligne qu'il est nécessaire d'accélérer les travaux relatifs à la mise en place d'une union des marchés des capitaux qui permettrait à la BEI de se concentrer sur les lacunes qu'il convient de combler en cas de défaillance du marché ou de financer des projets qui présentent un risque élevé;***

Or. en

**Amendement 98**

**Stéphane Séjourné, Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 terdecies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 terdecies. invite la BEI à intensifier ses efforts de communication; estime qu'il est essentiel qu'elle engage un dialogue avec les citoyens de l'Union afin de mieux expliquer les objectifs de ses politiques et de fournir ainsi un exemple concret de la contribution de l'Union à la vie quotidienne de ses citoyens;***

Or. en

**Amendement 99**

**Stéphane Séjourné, Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 5 quaterdecies (nouveau)**

***5 quaterdecies. souhaite qu'une personne désignée par le Parlement puisse siéger en tant que membre observateur au conseil d'administration de la BEI afin de garantir une meilleure transmission des informations et des besoins entre ces deux institutions;***

Or. en